**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 3 (1865)

**Heft:** 40

Artikel: [Vive Berne]

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-178178

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### Vive Berne.

ous combattons pour lui, au diable Lucerne et tous os mandiants. Ne partez pas Vaudois, sans quoi vos illages seront détruis, dans quinze jours le pays sera rit! vous et vos enfans sont perdu si vous bougez pour rrêter les Autrichien.

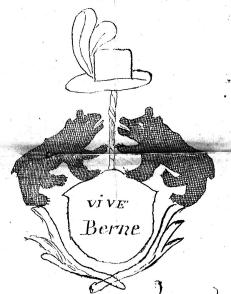
#### Vive Berne.

Ce placard, qui porte aussi les armoiries de Berne, été trouvé, avec le précédent, dans la bibliothèque l'un de nos anciens magistrats.

L. M.

La Patrie et l'Eclaireur ont publié, il y a quelques ours, une lettre qui n'a peut-être pas été assez remarjuée, et qui soulève une question importante, à l'ocasion de la prochaine révision de nos lois scolaires. Il 'agit de l'art. 44 du règlement des écoles normales, jui interdit aux éleves régents la fréquentation des étaolissements publics. Nous croyons, comme le corresoondant des deux journaux que nous venons d'indiquer, que l'état de choses actuel doit être modifié. Comment reut-on que des jeunes gens de 16 à 20 ans restent ellement en dehors de la vie de société, qu'il ne leur oit pas même possible d'accompagner un parent ou un umi au café? Et quelles relations veut-on que se créent nos futurs instituteurs, s'ils ne peuvent avoir absolunent que la société de leurs camarades? Nous ne prêchons pas la débauche, et nous ne voulons pas faire ci l'apologie du cabaret; nous ne désirons nullement que les élèves des écoles normales perdent leur temps, leur argent et quelquefois leur santé dans les établissements publics; mais nous voudrions qu'on fit d'eux des hommes et non les esclaves servils d'un règlement le fer. Comment, tous nos étudiants sont, des l'âge de 16 ans, abandonnés à une liberté complète, et les hommes qui, à la fin de leurs trois années d'étude à l'école normale, auront la responsabilité de l'éducation et de l'instruction de nos enfants, sont conduits, jusqu'au dernier moment, comme par des lisières! Qu'on leur inculque le sentiment du devoir et de la responsabilité personnelle; avec cela et pas trop d'argent en poche, comme c'est le cas le plus fréquent, les élèves de l'école normale se conduiront aussi bien qu'ils peuvent le faire sous un régime sévère, dont le plus grand inconvénient est de les habituer à la dissimulation. Nous ne verrons plus un élève privé de tout ou partie de son subside pour avoir été vu une fois au café, ou pour avoir accompagné l'un de ses amis dans un cercle particulier

Nous ne faisons ici aucun reproche aux hommes honorables qui dirigent nos écoles normales; le règlement existe et ils doivent l'appliquer, mais nous demandons que dans la prochaine réorganisation de cet établissement d'instruction, on ait moins en vue de conduire des enfants que de former des hommes et de bons instituteurs.



Saure Seuple comme l'on abuse de votre crédulité, comme.—
l'on vous trompe par des recits, de victoires, triomphe—
et Bonheur, n'ajouté aucune for, au Bulletin Sabuleux—
ne Seré plus lés victimes dés monstres du Diréctoires
bientot les puissances sidélles à Dieu et a leurs promésse
vous délivreront de la tirannie, bientot les ours, couperon,
Sés abres infructueux et vous donneront paise et—
bonheur, Dieu nous en fasse la Grace, Almen,
vive lés campagnaire sidéle aucune.